Travaux de l'Assemblée paritaire ACP-UE en 2001

2001/2012(INI) - 21/02/2002

La commission a adopté le rapport d'initiative de Madame Marie-Arlette CARLOTTI (PSE, F) relatif aux travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE pour 2001. Pour la commission, l'Assemblée paritaire doit être dotée de nouveaux pouvoirs afin d'exercer un contrôle financier et politique concernant le financement de la coopération, les négociations et la ratification de nouveaux accords. Dans ce cadre, la commission se félicite de l'intention de l'APP de participer plus activement au contrôle de la gestion des fonds FED pour veiller à ce que les versements se fassent de façon rapide et effective. Les députés invitent par conséquent la Commission européenne à lui fournir toute l'aide nécessaire à cet effet. Le rapport note que l'accord de Cotonou a introduit de profondes modifications dans les objectifs de la coopération entre l'UE et les Etats ACP, en jetant les bases d'un partenariat rénové, plus équilibré et efficace. A cet égard, il souligne combien il est important que les représentants des Etats européens et ceux des pays ACP soient placés sur un pied d'égalité au sein d'une même assemblée. Regrettant que l'année 2001 n'ait pas répondu aux espoirs soulevés en 2000 (seuls trois pays européens ont à ce jour ratifié l'Accord de Cotonou), la commission réitère sa conviction que l'accord de Cotonou demeure le modèle unique "en son genre" de l'interdépendance et d'un partenariat équilibré.